



**CHAMBRES
D'AGRICULTURE**
NOUVELLE-AQUITAINE



Communiqué de presse

Le 18 Juillet 2023

Eviction de CEVA Santé animale dans l'appel d'offres pour le vaccin contre la grippe aviaire : une très mauvaise nouvelle pour les éleveurs et la souveraineté alimentaire et industrielle.

Le ministère de l'Agriculture vient d'annoncer avoir retenu pour l'achat des vaccins contre la grippe aviaire le géant allemand Boehringer Ingelheim, et évincé CEVA santé animale, entreprise de taille intermédiaire française parmi les leaders du secteur des biotechnologies animales, localisée à Libourne en Nouvelle-Aquitaine et qui produit en France.

Cette décision n'est pas acceptable, ni pour les éleveurs opérationnellement et financièrement ni pour le réseau des chambres de Nouvelle-Aquitaine qui promeut la souveraineté alimentaire et économique sur son territoire et soutient la politique « one health » du Conseil régional.

CEVA santé animale avait proposé un vaccin totalement novateur, dont la première injection est réalisée dès leur première journée en couvoir, et la seconde à 4 semaines - réduisant ainsi considérablement la difficulté de la vaccination pour les éleveurs puisque pour les vaccins traditionnels sur les animaux adultes, il faut pour les deux injections trois personnes pour attraper et maintenir chaque canard. A la difficulté opérationnelle et technique pour les éleveurs et la mobilisation de ressources, s'ajoute un surcoût financier qui va peser sur une profession déjà durement touchée, ce qui est inacceptable.

D'autre part, cette décision est difficilement compréhensible si l'on se place dans une logique de souveraineté, de défense de filières à valeur ajoutée sur les territoires, en fragilisant considérablement la sécurité d'approvisionnement de la France : de plus, contrairement à Ceva qui produit en France et est déjà dans une logique de localisation des activités, le vaccin allemand serait produit au Mexique !

La Nouvelle-Aquitaine a la chance de compter sur son territoire un des rares champions ETI (Entreprise de Taille Intermédiaire), avec son siège social et son centre de décisions : au lieu de contribuer à une indépendance industrielle, qui aurait pu être respectée par une attribution multi fournisseurs qu'il aurait été légitime d'inscrire dans cette commande publique, la décision du Ministère, dit de la souveraineté alimentaire, envoie un signal contraire et incompréhensible, y compris sur des critères financiers surtout si on prend en compte le coût de déploiement des vaccins chez l'éleveur.

Contact Presse

Chambre régionale d'agriculture de Nouvelle-Aquitaine

Elisabeth Uminski, Chargée de communication

elisabeth.uminiski@na.chambagri.fr

05 56 01 33 38 - 06 83 89 94 52

Assistance communication : 05 56 01 33 32 - 06 10 77 58 32

www.nouvelle-aquitaine.chambres-agriculture.fr